



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL secteur ARTS APPLIQUÉS

7^{ème} professionnelle qualifiante et complémentaire option ÉTALAGISTE

FORMATION COMMUNE

nombre d'heures/semaine

Français	2
Éducation physique	2
Religion catholique	2
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2

OPTION GROUPEE

nombre d'heures/semaine

Activités d'insertion professionnelle	2
Croquis	2
Infographie	2
Projets	12
Technologie	2

ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

nombre d'heures/semaine

Connaissance de gestion	4
Néerlandais ou Anglais	2

TOTAL	36 heures
--------------	------------------

Conditions d'admission

- Avoir obtenu le CESS dans l'option « Arts plastiques » ou le CE6P et la CQ6 dans les options « Assistant en décoration » ou « Assistant aux métiers de la publicité » ou « Vendeur ».

Documents à fournir

- Attestation de la dernière école fréquentée ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Pour les élèves étrangers :
 - ✓ photocopie de la carte d'identité recto/verso ;
 - ✓ composition de famille avec filiation.



Frais Scolaires

7^{ème} année professionnelle de qualification
Étalagiste

Frais de fonctionnement **7° P**
ÉTAL

Frais Obligatoires

fourniture des photocopies	75,00 €
Education physique (salle, escalade, piscine,...)	27,50 €
Prêt et fourniture de petit matériel et outillage	17,50 €
Activités culturelles (cinéma, journée sportive,...)	10,00 €
Total	130,00 €

Frais Facultatifs (variables en fonction des années)

Les frais obligatoires comprennent: la fourniture des photocopies, les droits d'auteurs, le matériel spécifique à chaque section, le matériel individuel mis à la disposition des élèves et les cours d'éducation physique.

Les autres frais éventuels sont facturés au prix coutant et au cas par cas en fonction des années. Ceci permet de centraliser toutes les dépenses, d'éviter les échanges d'argent liquide avec les titulaires ou professeurs et justifient toutes vos dépenses.

Chaque élève se verra adresser une facture personnalisée. Néanmoins nous vous invitons à payer les frais obligatoires dès la rentrée scolaire, soit le 1er septembre. Le paiement des sommes dues supérieures à 200 € peut toutefois être fractionné, à condition de régler un acompte et de s'engager à verser 6 mensualités par la suite.

Compte bancaire de l'école Ilon Saint-Jacques a.s.b.l.
IBAN BE98 7320 2797 9093 - BIC CREGBEBB
Communication - Nom Prénom Classe

a.s.b.l. Institut Ilon Saint-Jacques

rue des Carmes 12 – 5000 Namur T : 081 25 37 80 – 81 F : 081 22 61 87

www.ilon saintjacques.be info@ilon saintjacques.be Matricule 251/9.236.027 BCE 0843.184.231 (RPM Namur)